

## SOMMAIRE DU SYSTÈME DE TAXATION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN JUILLET 1936 ET REVENUS BRUTS ENCAISSÉS SOUS CHAQUE DIVISION—suite.

Administration et citation légale.	Classe des commodités, etc., taxée.	Base de la taxe.	Unité sur laquelle la taxation est basée ou comment la taxe est appliquée.	Taux du droit et de la taxe.	Revenu provenant des droits et des taxes pendant l'année fiscale 1936. D.—Domestique. I.—Importation. T.—Total.	
					\$	c.
<b>TAXE D'ACCISE—suite.</b>						
ADMINISTRÉE PAR LE COMMISSAIRE DE L'ACCISE—suite.						
Loi spéciale des revenus de guerre, S.R.C. 1927, part. XI.	Cigares.....	Manufacturés au Canada ou importés (valeur, droits payés).	Évalués à \$40 au plus le millier.	50 cents le millier.	D.	124,836.42
" " " "	" "	" "	Plus de \$40 le millier.	\$3 à \$16 le millier.	I.	3,143.82
					T.	127,980.24
Loi spéciale des revenus de guerre, S.R.C. 1927, part. XII, modifiée par 24-25 Geo. V, c. 42.	Vins.....	Fabriqué au Canada et vendus pour la consommation.	Non mousseux ou lorsqu'ils ne contiennent pas plus de 40 p.c. d'esprit de preuve.	7½ cents.	D.	194,526.16
" " " "	" "	" "	Champagne ou vins mousseux, par gallon.	75 cents.	I.	-
					T.	194,526.16
Loi spéciale des revenus de guerre, S.R.C. 1927, part. XI, modifiée par 24-25 Geo. V, c. 42.	Glucose de sucre.	Lorsque manufacturé au Canada ou importé.	Par livre.	1 cent.	D.	10,037,792.06
" " " "	Sucre de raisin	" "	" "	¼ cent.	I.	260,009.67
					T.	10,297,801.73
Loi spéciale des revenus de guerre, S.R.C. 1927, part. XI, modifiée par 23-24 Geo. V, c. 50.	Préparations pour fins de toilette.	Manufacturées au Canada ou importées.	Prix de vente ou valeur droits payés.	10 p.c.	D.	891,455.13
" " " "	Savons de toilette.	" "	" "	5 p.c.	I.	55,250.66
					T.	946,705.79
Loi spéciale des revenus de guerre, S.R.C. 1927, part. VI, VIII et IX, modifiée par 22-23 Geo. V, c. 54; 23-24 Geo. V, c. 50; 24-25 Geo. V, c. 42.	Taxe du timbre sur les chèques, reçus, mandats d'argent, etc.	Chaque chèque, mandat d'argent, chèque de voyage, reçu des banques.	N'excédant pas \$100.	3 cents.	D.	186,921.11
" " " "	" "	" "	Au-dessus de \$100.	6 cents.	I.	4,142.91
					T.	191,064.02
" " " "	" "	Chaque bon de poste.	De \$1 ou plus.	1 cent.	D.	4,630,343.37
" " " "	" "	" "	Au-dessus de \$1.	3 cents.	I.	-
" " " "	" "	Chaque lettre de change ou billet promissoire.	De \$100 et au-dessous.	3 cents.	T.	-
" " " "	" "	" "	Au-dessus de \$100.	6 cents.	D.	4,630,343.37
					I.	-

Pour renvois, voir à la fin du tableau, p. 848.